



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 16 JUIN 2025 à 20h
(Sottens, à l'Emetteur)**

Le Président du Conseil communal ; Monsieur Christophe Korber, ouvre la séance à 20h02 et salue les membres du Conseil communal présents ainsi que les invités du public assis au fond de la salle.

Le président annonce qu'il y a eu une erreur dans l'ordre du jour tel qu'envoyé. Les numéros et titres des préavis 32 et 34 ont été inversés, la version correcte est présentée.

Il n'y a pas de remarque à l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

01. Ouverture de la séance

Le président passe la parole à la secrétaire qui procède à l'appel. 46 conseillers sont présents, 3 sont excusés. Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

02. Procès-verbal du 24 mars 2025

Le président ouvre la discussion s'agissant du procès verbal du Conseil communal du 24 mars 2025.

Monsieur Krieg soulève une inexactitude au point 7. « Présentation de notre SIT (Système d'information du territoire) par le bureau Gemetris SA ». A la question de Madame Grimm qui demandait si les données s'arrêtaient aux voies communales ou si elles rentraient aussi sur les parcelles privées il avait été dit que les données ne concernaient pas les parcelles privées or le relevé du rapport d'épuration des eaux usées mentionne explicitement l'existence de canalisations privées dans certains cas. Cette information contredit la précision donnée précédemment. Il est donc nécessaire d'apporter une correction à ce point afin de refléter l'inclusion potentielle de certaines données relatives aux parcelles privées dans le SIT, notamment en ce qui concerne les réseaux d'assainissement.

Madame Stadler a relevé une erreur à la page 9, au point 8 « Divers et Propositions individuelles », lors de l'intervention de Madame Pralong. Il est indiqué qu'elle proposait de prendre contact avec la directrice de l'ASIRE alors qu'elle avait en réalité proposé de contacter la directrice du CET qui rassemble les représentants politiques.

Le président soumet au vote le Procès-verbal avec les modifications demandées. Celui-ci est à l'unanimité.

03. Admission – Démission

Le président ouvre la discussion.

En raison des récentes démissions, le Président a convoqué Monsieur Jean-Luc Brunel, inscrit sur la liste des suppléants. Le président invite Monsieur Jean-Luc Brunel à venir à l'avant de la salle pour se présenter et prêter serment. Monsieur Brunel habite Peney-le-Jorat depuis 2013. Il est assermenté en tant que membre du Conseil communal et est désormais habilité à participer aux délibérations. Son entrée a été saluée par les applaudissements des membres présents.

04. Communications du président

Le président rappelle que lors de toute intervention, il faut se présenter et ce afin de faciliter la prise de PV.

05. Communications de la Municipalité 1^{ère} partie

Le Syndic, Monsieur René Pernet prend la parole.

Compte tenu du nombre important de points à l'ordre du jour, il a souhaité simplement exprimer une pensée pour Étienne Stadler, membre du Conseil, qui est actuellement hospitalisé suite à un grave accident.

Il passe la parole à David Gavillet

Modification du plan d'affectation communal de l'Emetteur Retour de l'examen préalable post-enquête publique.

Monsieur Gavillet annonce une nouvelle positive concernant l'examen post-enquête du plan d'affectation communal de l'Emetteur. Le dossier est revenu avec un avis favorable concernant le site prévu au sud du bâtiment de l'émetteur, dont l'affectation est désormais acceptée.

Cependant, elle est assortie de quelques points à ajuster. Par ailleurs, le concept de parking P+R a été contesté, l'Office n'ayant pas trouvé de justification adéquate ni d'étude démontrant son utilité dans la région. Une discussion sera engagée avec eux afin d'expliquer l'objectif de ce parking.

Des problèmes liés aux accès routiers ont également été soulevés, notamment la nécessité d'élargir l'entrée depuis la route de Villars Mendraz. Une ou plusieurs séances de travail avec la DGMR seront planifiées afin de leur faire de nouvelles propositions et de trouver un terrain d'entente pour faire avancer le projet.

06. Préavis 30-2025 – Comptes 2024

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La parole est passée à la commission de gestion qui lit son rapport.

La discussion est ouverte.

Monsieur Hermance remarque une erreur dans le rapport de la commission, il s'agit de la législature 21-26 et non 22-27.

Au vote, le préavis 30-2025 est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

07. Préavis 31-2025 – Rapport d'activité et de gestion 2024

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La parole est passée à la commission de gestion pour la lecture de son rapport.

Le président remercie la commission pour son travail.

Monsieur Krieg, revient sur le point « Routes et Collecteurs » du rapport de la commission de gestion qui dit prendre connaissance d'un courrier citoyen relatif à la sécurité dans le village de Sottens et que le sujet devrait être abordé au Conseil Communal. Il remarque en regardant les différents PV de Conseil communal que la thématique a été abordée plusieurs fois déjà, que des mesures ont été proposées et que les derniers chiffres étaient attendus pour les mettre en œuvre. Pour Monsieur Krieg cela constitue

déjà une réponse à la question et demande à la commission si un complément de réponse est attendu.

Monsieur François Cornu, concernant l'atteinte des limites de la STEP de Sottens dont la charge d'entrée ayant parfois monté jusqu'à 2000 équivalents habitants se demande si la municipalité a pu déterminer d'où venait cette charge supplémentaire et rappelle que cette STEP est initialement prévue pour 925 habitants avec la possibilité de monter à 1200.

Monsieur Krieg répond que ce montant de charge a été relevé suite à des mesures et enregistrements placés à l'entrée de la STEP montrant qu'à un certain moment, la charge d'entrée atteignait 2000 équivalents habitants. A ce jour, l'origine de cette charge n'est pas identifiée. Il précise que d'après le rapport du Canton, cette STEP a une capacité estimée à 1100 équivalents habitant.

Madame Stéphanie Grimm a une question au point « Rénovation de l'église de Peney-le-Jorat » à la page 19 du Préavis de gestion 31-2025, il est écrit que le coût total des travaux s'élevait à CHF 200'131.17 avant subventions or à la page 6 du Préavis 30-2025 sur les compte, dans les commentaires sur les crédits d'investissements bouclés en 2024 il est mentionné un coût final avant subventions de CHF 234'477.90. Madame Grimm demande d'où provient cette différence entre les deux préavis sachant que les deux sont mentionnés avant subventions.

Mathilde Goumaz répond que les factures ont été saisies différemment entre la boursière Madame Clémence Grognuz et Madame Goumaz chacune ayant pris son décompte reporté dans les préavis. Madame Goumaz confirme que le deuxième décompte est correct par rapport au prix final payé pour la rénovation.

Le rapport des contes 30-2025 est correct.

Il n'y a plus de question sur le préavis 31-2025.

Au vote, celui-ci est accepté à l'unanimité.

08. Préavis 32-2025 – Retraitemet du bilan pour le passage au MCH2 en 2026

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La parole est passée à la commission des finances en la personne de Madame Stéphanie Grimm.

Le président remercie la commission pour son travail.

Il n'y a pas de question sur le préavis 32-2025.

Au vote, celui-ci est accepté à l'unanimité.

09. Préavis 33-2025 – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La parole est passée à la commission ad-hoc est entendu à la lecture Monsieur Mathieu Cornu.

Le président remercie la commission pour son rapport.

Monsieur le Syndic remercie la commission ad-hoc et s'excuse pour le retard dans la transmission tardive du rapport.

Il n'y a pas de question sur le préavis 33-2025.

Au vote, celui-ci est accepté à la majorité avec une abstention.

10. Préavis 34-2025 - Demande de crédit de CHF 10'561'000.- pour la réalisation d'infrastructures au centre du village de Villars-Tiercelin : construction d'un bâtiment multifonctionnel (garderie et logements), transformation de l'ancien collège, création d'un arrêt de bus, ainsi qu'un espace de loisirs et place de jeux.

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La municipalité souhaite ajouter un complément d'information. M. Pernet prend la parole.

Il annonce la présence de Monsieur Olivier Simon, directeur de l'EFAJE (Association pour l'entraide et l'accueil de jour des enfants) qui est là pour compléter les informations si nécessaire.

Monsieur Pernet a rappelé les objectifs du projet, soulignant l'importance de créer un véritable centre de village. Ce projet vise à revitaliser l'espace en combinant la réhabilitation des bâtiments existants avec une nouvelle construction et des espaces extérieurs aménagés. De plus, il s'agit de sécuriser le trafic et le transport scolaire, tout en pérennisant l'implantation d'une garderie essentielle à la communauté. Le projet intègre également la création de logements adaptés et l'introduction d'une fonction commerciale qui servira de lieu de rencontre, contribuant ainsi à la dynamique sociale et économique du village.

Il a fallu gérer le foncier et pour cela, un accord a été conclu avec Madame Keller sur sa parcelle avec une promesse d'adaptation géométrique si le projet est accepté.

Monsieur Pernet fait un bref historique de l'évolution du projet et des défis relevés. Des trois architectes qui avaient été consultés, c'est le projet du bureau Aubert Architectes qui a été retenu.

En 2022, le Conseil communal a approuvé le préavis 11-2022, allouant un crédit d'étude pour le projet. Toutefois, au printemps 2024, une fois les résultats reçus, la Municipalité a constaté que les coûts étaient trop élevés. Le Conseil a été informé de cette situation en juin de la même année.

La Municipalité a alors pris la décision de redimensionner le projet pour s'adapter au budget. Plusieurs modifications ont été apportées au projet, en consultation avec les ingénieurs. Le parking souterrain a été remplacé par une option extérieure. Le restaurant avec sa cuisine professionnelle a été abandonné en raison de la complexité de la réglementation. Enfin, une solution de chauffage plus économique, utilisant une pompe à chaleur, a été choisie.

Le projet révisé prévoit une garderie pouvant accueillir 44 enfants que compte la commune ainsi qu'une salle de classe. Il inclut l'aménagement de 6 appartements adaptés et 4 logements standards dans l'ancien collège. Un espace commercial de plus de 100 m² est également prévu. Un abri de protection civile de 99 places sera construit et servira aussi de caves. Le projet bénéficiera de plus de 4485 m² d'espaces extérieurs, comprenant un espace couvert, un terrain de pétanque, deux esplanades multifonctionnelles, une place de jeu et les jardins dédiés à la garderie, ainsi que 28 places de parking.

La parole est passée à Monsieur Vincent Aubert, conseiller et architecte, il se récuse pour la votation de ce préavis.

Monsieur Aubert présente les différentes fonctions des espaces prévus dans le projet. Pour faciliter l'accès, deux arrêts de bus, un public et un scolaire, seront aménagés. Le trafic motorisé sera limité sur l'espace central, mais des places de dépose-minute seront créées à l'entrée de la garderie. Le parking, en surface présente l'avantage d'utiliser une infrastructure existante et pourrait permettre d'ajouter quatre places supplémentaires.

L'aménagement extérieur sera un lieu de vie et de rassemblement, avec un couvert, un terrain de pétanque et l'intégration du terrain de Nicole Keller, qui apportera de la verdure et fraîcheur. Ces espaces multiusages créeront un lien entre les deux bâtiments, permettant l'installation de food-trucks et de jeux communaux. Un espace de jeux privatif sera également dédié à la garderie.

En sous-sol, un abri de protection civile de 99 places sera construit, juste en dessous du seuil des 100 places, ce qui évite des contraintes réglementaires supplémentaires. Ce niveau abritera également les

caves des logements et les locaux techniques. À l'étage, l'espace sera principalement dédié à l'EFAJE, pour lequel la Municipalité met un espace à disposition afin que l'association puisse y installer ses locaux selon ses besoins. L'ensemble du projet a été mis à l'enquête et est proche de la dépose.

Le projet inclut la rénovation de l'ancien collège, qui accueillera six appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite et deux appartements par étage. L'aspect patrimonial du bâtiment sera préservé, tandis que le nouveau bâtiment aura un style plus moderne. Des panneaux solaires seront installés sur le toit sans dénaturer l'aspect visuel extérieur.

La parole est donnée à Monsieur François Cornu pour la commission des finances et la lecture de son rapport.

La parole est passée à la commission ad-hoc pour la lecture de son rapport est entendue Madame Joëlle Février.

Le président remercie la commission pour son rapport et ouvre les discussions.

Monsieur Grossen n'est ni pour ni contre ce projet, il remarque que le coût du préavis est supérieur au budget annuel de la commune. Le projet est monobloc alors qu'il contient en réalité deux parties distinctes. Il relève que la commission ad-hoc refuse le projet tel que présenté mais propose des modifications qui augmenteraient le coût. M. Grossen fait part de ses inquiétudes quant à l'impact du projet, qui concerne majoritairement le village de Villars-Tiercelin, mise à part la garderie, et a soulevé la question de l'équité pour les autres villages. Il a souligné que l'acceptation ou le refus du projet pourrait avoir des conséquences sur de futures initiatives dans d'autres localités. Enfin, il a rappelé au conseil que l'approbation du projet ce soir pourrait entraîner un référendum, où des citoyens d'autres villages pourraient également s'exprimer. Il a conclu en déclarant que, si le conseil donnait son accord, il s'engagerait à soutenir le projet lors de ce scrutin.

Monsieur Sonderegger exprime une certaine déception et frustration face à ce projet qu'il qualifie de rêve de longue date. Il met en lumière une préoccupation financière majeure relevée par la COFIN : une augmentation de 2 % des taux d'intérêt pourrait compromettre l'équilibre financier. Néanmoins, il estime que le projet est réaliste dans sa forme actuelle et annonce qu'il votera en sa faveur.

Monsieur Morisod aborde les questions environnementales. Il souligne que le chauffage au bois n'est pas une solution entièrement neutre et ne règle pas le problème immédiat. En outre, il produit du CO2 qui contribue à la pollution. Il fait également remarquer que les panneaux solaires ne sont pas une solution parfaite, car ils ont aussi un impact environnemental.

Monsieur Rubin remercie les commissions et l'exécutif pour le travail accompli sur ce projet de crèche, qui permettra d'offrir des places à la région tout en assurant un rendement sur trente ans. Il aborde les préoccupations citoyennes soulevées lors de réunions publiques, notamment les nuisances sonores potentielles liées à la place du village et les nuisances routières. Il note que la Municipalité a apporté des réponses rassurantes à ces inquiétudes. Monsieur Rubin rappelle que le projet a considérablement évolué depuis sa genèse en 2008, s'éloignant des désirs initiaux des citoyens. Il souligne qu'intégrer toutes les demandes initiales aurait entraîné une augmentation significative du taux d'imposition, et s'interroge sur l'acceptabilité d'une telle hausse pour financer une crèche. Il mentionne également que la création d'un espace commercial, bien que suggérée, n'est pas viable compte tenu du nombre d'habitants. En conclusion, il recommande d'accepter le préavis afin de soutenir les jeunes familles et de leur permettre de concilier vie professionnelle et familiale.

Monsieur Maillard exprime son soutien au projet de garderie, qu'il juge important pour la commune. Cependant, il regrette que le projet n'inclue plus l'Agora, un lieu de rassemblement social et fédérateur souhaité par les villageois. Le lieu qui était prévu est actuellement dédié à garder les moutons. Il regrette qu'une personne bloque tout un projet pour ses 3 moutons. Pour lui, la suppression de cet espace social remet en question le projet. Il s'interroge également sur la nécessité de créer 28 places de parc.

Monsieur Pernet répond aux questions en précisant que les discussions avec Madame Keller ont été longues et qu'il ne s'agit pas de la juger. Il explique que l'expropriation n'est pas une option viable. La situation ne pourra évoluer qu'après le décès de Madame Keller. Un accord notarié sera établi avec Madame Keller qui stipule qu'au moment de la succession, la commune aura la possibilité de

revendiquer cette parcelle. De plus, cet acte notarié empêchera toute construction sur le terrain en cas de vente à un tiers. Concernant les places de parcs, les calculs sont bien faits un ratio justifie les 28 places de parc.

Monsieur Aubert apporte des précisions sur les espaces extérieurs. Il définit un "Agora" non pas comme un grand espace bétonné, mais plutôt comme un ensemble d'espaces ouverts et ombragés adaptés au village, incluant un terrain de pétanque et une aire de jeux sécurisée pour les enfants. Les négociations avec Mme Keller et le compromis temporel obtenu représentent un avantage car l'espace de verdure et d'animaux est bénéfique pour tous.

Il corrige Monsieur Grossen qui parlait de 2 parties en soulignant que le projet se divise en 3 parties : la construction de la crèche, la rénovation du collège et l'aménagement des espaces extérieurs. Il précise que les deux bâtiments ont une rentabilité et un équilibre financier neutre à 30 ans, tandis que les aménagements extérieurs — incluant les canalisations, routes, places, parkings, bornes électriques et éclairages — représentent une charge pour la collectivité.

Mme Grimm note que les animaux dans un village amènent de la vie et favorisent le lien et envisage la possibilité de demander ponctuellement à Madame Keller d'adapter les limites de son terrain pour des événements. L'aspect qui l'intéresse particulièrement dans ce projet est la création d'appartements, qu'elle perçoit comme une plus-value significative pour la commune, car ils attireront des couples sans enfants qui contribueront aux recettes fiscales et stimuleront l'économie locale.

Monsieur Damien Bœuf qui a à son actif deux législatures au Conseil, constate suite à l'historique de M. Pernet que c'est un projet rondement mené, appuyé par des avis de spécialistes et financièrement viable. Particulièrement sensible aux questions énergétiques, il se réjouit de l'installation de 400m² de panneaux solaires, qui devraient produire 100 000 kWh par an, dépassant ainsi la consommation prévue. Il qualifie le projet de "beau projet" et estime que les espaces de rencontre sont suffisants, rappelant la disponibilité de la salle communale de Villars Tiercelin.

Il n'y a plus de question.

Le préavis 34-2025 a été soumis au vote et est accepté à la majorité, avec 5 avis contraires et 8 abstentions.

11. Elections statutaires

Le vice-président, Alain Maillard, prend la parole et ouvre cette partie dédiée à l'élection des membres du Bureau du Conseil.

Christophe Korber se représente comme président. Monsieur Maillard demande s'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite se présenter, ce n'est pas le cas. Monsieur Korber est élu par applaudissements.

Laurette Jaton et Jean-Marc Hermans se représentent comme scrutateurs, Monsieur Maillard demande s'il y a des volontaires, ce n'est pas le cas, ils sont donc élus par applaudissements.

Françoise Gurtner et Florian Gavillet acceptent de se représenter comme scrutateurs suppléants et sont élus par applaudissements.

La parole est passée au président, Monsieur Korber.

Alain Maillard se représente comme vice-président qui est élu par applaudissements

12. Communications de la Municipalité (2^{ème} partie)

Monsieur Krieg prend la parole.

Eau Potable, Réservoir des Esserts, suivi des travaux.

Monsieur Krieg montre des photos de l'avancement des travaux du réservoir d'eau potable de Villars

Tiercelin, le planning est respecté et les travaux devraient être finalisés en octobre de cette année.

AIEHJ, PFAS

Monsieur Krieg revient sur une question posée lors du dernier conseil concernant l'analyse des PFAS. La municipalité a transmis cette interrogation au comité de l'AIEHJ lequel préfère se référer aux mesures préconisées par L'OFCO et s'aligner sur les recommandations du médecin cantonal. Le coût estimé de ces analyses est de chf 25'000.-. Après consultation d'autres associations telles que l'AIAE, une évaluation complémentaire des coûts des analyses de PFAS varierait entre CHF 10'000.- et CHF 15'000.-. L'AIDEV se trouve dans une situation similaire. La municipalité continuera de suivre attentivement cette problématique qui s'ajoute à celle du Chlorothalonil.

JTME, AF étape2, suivi travaux

Concernant l'étape 2 des améliorations foncières, des ajustements ont été nécessaires au chemin du cimentière du côté de Villars Mendraz. Ce dernier a été raboté et planifié et donne désormais satisfaction. Cette étape est en voie de finalisation, moyennant quelques travaux supplémentaires sur les grilles posées pour l'amélioration des renvois d'eaux claires et quelques finitions d'éléments de béton.

Autres suivis EU-STEP, Routes et Chemins, Energie

La Municipalité vient d'être informée par la DGMR que la Route 542 qui fait Villars-Mendraz - Chapelle-sur-Moudon va être fermée pour travaux qui seront réalisés par étapes.

La parole est donnée à Monsieur David Gavillet.

Déprédatations à Villars-Mendraz :

Monsieur Gavillet rapporte la poursuite des déprédatations mentionnées lors du précédent conseil. Récemment, les piquets de l'Arboretum ont été lancés dans l'étang ou encore lors de travaux sur la chaussée, des couvercles ont été retirés et des blocs de bétons lancés dans les ouvertures. A chaque déprédateur, une plainte a été déposée à la police mais les auteurs n'ont pas encore été identifiés. A ce jour, les auteurs ne sont pas trouvés. Monsieur Gavillet sollicite la vigilance des membres du conseil et les invite à contacter le 117 en cas de constatations de dégâts ou de dénoncer les responsables.

La parole est donnée à Monsieur Bernard Joss.

Aile Sud du bâtiment de l'Emetteur Remplacement des briques de verre par des fenêtres

Sur le bâtiment de l'Emetteur au niveau de l'aile Sud, les briques de verre ont été remplacées par des fenêtres car elles coulaient.

Monsieur le Syndic prend la parole.

Monsieur Pernet remercie le Conseil pour l'acceptation du projet précédent. Il revient sur le planning des séances avec le BAMO et les architectes pour l'analyse des plans. Ce fut un travail de longue haleine.

Nouvel apprenti

Un jeune travaille actuellement deux jours par semaine avec l'équipe de la voirie, il est au COFOP après un stage d'une semaine au mois d'avril, qu'il a adoré, il a demandé de commencer son apprentissage qui a été validée par la Municipalité et il va commencer au 1^{er} août 2025 dans la commune qui se réjouit de l'accueillir.

Foire du Valais

Pour la sortie à la Foire du Valais, la Sortie des ainées est prévue le lundi 29 septembre et le mardi 30 septembre la Municipalité après sa séance, invite les citoyens, à se rendre en transports publics à la foire du Valais. Billets sont gratuits les lundis, mardis et mercredi, il suffit de s'inscrire sur le site de la foire.

PACOM – Dernier plan signé

Monsieur Foquet de la DGTL a informé la Municipalité que toutes les conditions étaient réunies et que le dossier complet se trouvait désormais sur le bureau de la Conseillère d'État. Une réponse est attendue dans quatre semaines

13. Point sur les problèmes de comportement dans les transports publics

Le président invite le groupe de travail à prendre parole et présenter leur réflexion.

La parole est passée à Madame Amélie Jaquier Galley.

Suite à la rencontre avec plusieurs acteurs concernés notamment l'ASIRE, les Cars Postaux, la Gendarmerie, les Municipalités de Montanaire et de Jorat-Menthue.

Toutes les parties reconnaissent que la situation n'est pas acceptable et un sentiment d'impuissance.

Le PV de cette rencontre sera disponible sur le site de la commune.

La gendarmerie s'étonne qu'aucune plainte ni réclamation n'a été faite et rappelle l'importance de faire des mains courantes et de porter plainte si c'est des actes pénaux.

Les solutions proposées sont de faire des sensibilisations dans les journaux des communes, dans les transports et auprès des parents. A la rentrée 2026, il y aura moins d'enfants dans le bus 435 car les enfants de 3P et 4P iront dans le minibus scolaire 4. Car Postal va proposer des initiations aux transports publics. L'ASIRE avec l'Etablissement scolaire de Bercher va faire un fiche pour rappeler les mesures à entreprendre en cas d'incivilités, ce document sera cosigné par la gendarmerie et les communes.

La prévention prend du temps. Le groupe de travail va rester comme groupe de référence.

Le président remercie le groupe de travail et précise qu'il n'y a pas de discussion prévue car ce point est uniquement informatif.

14. Divers et propositions individuelles

Monsieur Maillard émet une réserve quant au choix du site PRU (Point de Rassemblement d'Urgence) à l'Emetteur. Il estime que, compte tenu de son passé radiophonique et de sa position stratégique, ce lieu pourrait figurer comme cible potentielle dans certaines bases de données militaires. Il juge cet emplacement trop visible et connu des services secrets, et suggère de positionner le PRU dans un lieu moins ambigu et plus sécurisé. Il rappelle par ailleurs que le PRU a une utilité non seulement en temps de guerre, mais aussi en cas de problèmes énergétiques.

Il n'y a pas d'autres questions.

Monsieur le Président du Conseil reprend la parole et rappelle les 2 prochaines dates du Conseil en 2025.

06.10.2025
08.12.2025

La séance est levée à 22h22.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Nadja Gonthier